



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **BOFIX***

*de la société CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.*

*enregistrée sous le n° 2024-2242*

*Vu la décision du Directeur général de l'ANSES du 8 novembre 2024,*

*Considérant qu'il apparaît nécessaire de rectifier la décision (préciser les variants des substances actives),*

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est autorisée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision abroge et remplace la décision du 8 novembre 2024 et s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	BOFIX ARIANE SEL BOSTON
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S. Immeuble Equinoxe II 1 bis avenue du 8 mai 1945 78280 GUYANCOURT France
Formulation	Emulsion de type aqueux (EW)
Contenant	26,4 g/L - clopyralid sel de monoéthanolamine (équivalent à 20 g/L de clopyralid) 57,6 g/L - fluroxypyr-méptyl (équivalent à 40 g/L de fluroxypyr) 238,2 g/L - MCPA sel de potassium (équivalent à 200 g/L de MCPA)
Et	dont l'origine est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	9000184
Numéro d'AMM	9000184
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 13/01/2025

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur des autorisations  
de mise sur le marché

DocuSigned by:  
*Bertrand BISTARD*  
33BC435FF8C6444...